



Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
		CHARGEMENT DU MICRO-GRANULATEUR	APPLICATION	NETTOYAGE
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A)) à usage unique (NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C))		Réutilisables	À usage unique (*)	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel		EPI vestimentaire ET
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1				EPI partiel (**)
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)				
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN143:2006)				

* Dans le cas d'une intervention sur le micro-granulateur;

** ou combinaison de catégorie III type 5/6

Teflix (AMM 2200038) 15 g/kg téfluthrine, formulation MG. Marque déposée et détenteur homologation : Globachem N.V. P261 Eviter de respirer les poussières. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un masque anti-poussière (type P3) pendant toutes les phase d'utilisation de la préparation. P302+P352 en cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau. P304+P340 en cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SPe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois tous les 3 ans pour les usages sur maïs et maïs doux. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, le produit doit être incorporé dans le sol à une profondeur minimum de 2,5 cm pour les usages sur betterave, 3 cm pour les usages sur maïs et tournesol. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter en bordure des points d'eau une ZNT de 5 m pour les usages sur haricots, pois non écosés frais et tournesol ; de 20 m comportant un DVP non traité de 5 m pour les usages sur maïs et maïs doux à une dose inférieure ou égale à 10 kg/ha ; et de 20 m comportant un DVP non traité de 20 m en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graine, chanvre, tabac, maïs et maïs doux à une dose supérieure à 10 kg/ha, betteraves industrielles fourragères et potagères, céleri branche, céleri-rave, navet. SPe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être entièrement incorporé dans le sol : s'assurer que le produit est également incorporé en bout de sillons. SPe6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu. SPe8 Dangereux pour les abeilles. Eviter toute émission des poussières lors de l'application si des plantes en fleurs sont en bordure de champ. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, cf <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, cf l'étiquette ou www.phytodata.com.

- Attention.
- H332 Nocif par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Distribué par Belchim Crop Protection, 3 allée des Chevreuils 69380 69380 Lissieu. T. 04 78 83 40 66. www.belchim.fr
Agrément NC00838 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Mars21



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.